

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20220201-11	<u>Séance du 1^{er} février 2022 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-deux du mois de février le premier le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies, après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 02 février 2022, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 21 janvier 2022 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Françoise PAICHEUR a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES – FESTIVAL DE CLASSIQUE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du « Festival 72, Un Classique », il convient d'accorder une subvention exceptionnelle à :

- l'association « JM Photo-Vidéo Service » d'un montant de 400 € ;
- l'Harmonie d'Audincourt d'un montant de 400 €.
- l'association « Piano en Liberté » d'un montant de 1100 € ;

La Commission Culture, réunie le 20 janvier 2022 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- Approuve le versement des subventions exceptionnelles telles que présentées ci-dessus
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2022

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 1^{er} février 2022

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**